

PRÉFET DU GARD

Avis au public
faisant connaître l'ouverture de l'enquête publique sur la demande
de permis de construire n° 030 217 10 R 0003
déposée par la société JUWI EnR en vue de la création d'une
centrale photovoltaïque au sol de 12 Mwc
sur la commune de Rochefort du Gard

Par arrêté n°2010- 308 .0007 en date du 4 novembre 2010, le Préfet du Gard a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le permis de construire susvisé, auquel est annexée une étude d'impact sur l'environnement.

A cet effet, M. Georges FIRMIN, Cadre SNCF honoraire, a été désigné par le Président du Tribunal Administratif de Nîmes comme commissaire enquêteur.

L'enquête se déroulera à la mairie de Rochefort du Gard pendant trente-deux jours, du 29 novembre 2010 au 30 décembre 2010, aux jours et heures habituels d'ouverture. Chacun pourra prendre connaissance du dossier et, soit consigner ses observations sur le registre d'enquête déposé en mairie, soit les adresser par correspondance au commissaire enquêteur à l'adresse de la mairie. Le commissaire enquêteur recevra en mairie les jours suivants :

- le 29 novembre 2010 de 8 heures 30 à 11 heures 30 ;
- le 15 décembre 2010 de 14 heures à 17 heures ;
- le 30 décembre 2010 de 14 heures à 17 heures.

Son rapport et ses conclusions seront tenus à la disposition du public à la mairie et à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Gard – 89 rue Weber, 30907 Nîmes - pendant un an à compter de la clôture de l'enquête. Les personnes intéressées pourront en obtenir communication.

La personne responsable du projet auprès de laquelle des informations peuvent être demandées est la société JUWI EnR, représentée par M. Yannick BAUER, Avenue Louis Philibert, Europole de l'Arbois, 13857 Aix en Provence ;

L'autorité compétente pour prendre la décision d'autorisation sur la demande de permis de construire susvisée est le préfet du Gard.

Le préfet

Pour le Préfet,
la secrétaire générale


Martine LAQUIEZE